Gazette de Baton Rouge.

PUBLIEÉ LE SAMEDI MATIN PAR JEAN R. DUFROCQ ET A. P. CONVERSE.

BATON ROUGE, LOUISIANE, MARS 29, 1845.

ELECTION MUNICIPALE.

Mr. L'editeur :

Veuillez annoncer M. James Cooper, comme candidat pour la place de maire à la prochaine élection municipale

Un votant.

Veuillez annoncer *Mr.* John Reid comme candidat pour la place de Maire, à la prochaine élection municipale.

Plusieurs votans.

Veuillez annoncer M. Joseph Monget comme candidat pour officier de police à la prochaine élection municipale.

Un votant.

Veuillez annoncer James Alley comme candidat pour officier de police à la prochaine election municipale.

Plusieurs votans.

Veuillez annoncer M. Anthony Monget, comme candidat pour membre du conseil de ville, à la prochaine élection.

Plusieurs votans.

Pour membres du conseil.—W S Pike, William F Tunnard et B. W. Slocum

Veuillez annoncer Joseph W Fowler comme candidat pour membre du conseil de ville.

Veuillez annoncer Mr. Raphael Cousinard, comme candidat pour membre du Conseil de ville à la próchaine élection.

☞Ceux de nos abonnes qui nous doivent pour l'année échue, nous rendraient service en payant leur abonnement. Nous avons besoin d'argent, et ne pouvons vivre de promesses.

Dr. Kennedy.—L'avocat du Dr. Kennedy trouvé coupable de meurtre, a demadé un neuveau jugement et suspension de sentence. Cette demande sera plaidée la semaine prochaine.

Le procès de Hatch accusé de meurtre doit avoir lieu la semaine prochaine.

Duel.—MM. G Léonard et P. Toca, se son battus samedi sur une plantation à six milles de la ville. L'arme était le fusil chargé à balle, la distance de cinquante pas. Personne n'a été atteint au premier feu ; au second M. Léonard a reçu une balle dans la poitrine—une côte a été fracturée ; mais la blessure quoique fort grave n'est pas considérée comme mortelle.

Ecurie.—Ceux qui pourraient se trouver dans la nécessité de louer des chevaux o voitures, peuvent s'en procurer d'excellens à tous instant, chez M. Jordan Iolt, près de l'église méthodiste.

L'Hon. Isaac C Bates, Sénateur des E. Unis pour l'état du Massachusetts est décédé à Washington le 16 courant, après une maladie de 15 jours. Le 17 M. Webster a annoncé sa mort en que'ques paroles éloquentes. Un comité a été nommé par le senat pour presider aux funerailles.

Congrès.—Le 17. l'honorable Simon Cameron, élu par la législature de Pennsylvanie en remplacement de James Buchanan, a pris son siége.

M. Astor.—Le *True Sun* de N. York, dit qu'on estime la richesse actuelle de M. Astor à $25,000,000, et qu'elle s'augmente annuellement au taux de quatre pour cent. L'an dernier la taxe de cité sur ses seules propriétés, qui se composent d'environ seize cents lots de terre presque tous couverts de construction, s'est élevée à $34,000.

Horrible inceste —Le 24 fevrier, la police de St. Louis a arrêté un Allemand accusé, par sa propre femme d'avoir commis les plus infâme outrage sur ses deux filles, âgées de 12 et de 15 ans. La malheureuse mère avait vu de ses propres yeux l'accompli-sement du crime, sans pouvoir l'empêcher.

Kentucky.—Clifton R Thompson, membre du bureau de *Lafayette* et récemment représentant de ce comté à la législature, a été tuè d'un coup de pistolet, dans la maison de cour, par son beau frère, l'Hon. Henry Daniel, qui pendant longtemps a représente au Congrès le district de Montgomery. Cet attentat, qui a eu pour cause, à ce qu'il parait, quelques difficultés judiciaires survenues entre les deux beauxfrères, a frappé de consternation la ville de Lexington où le corps du malheureux Thompson a été transporté. Le meurtrier est en prison.

Les infortunes conjugales d'un gouverneur.—Nous avons eu déjà à raconter plus d'une scène du drame dont Son Excellence l'ex-gouverneur Thomas du *Maryland*, est le héros et la victime. On se rappellera peut-être, notamment, un combat à coups de canne qui eut lieu entre lui et son beau-père, le gouverneur *Mac* Dowell, du Missouri. L'infortuné M. Thomas, ne pouvant réussir à se venger sur personne de ses infortunes conjugal, veut que tout le monde les connaisses, et en conséquence, il vient de publier un pamphlet riche de détails et de preuves justificatives. M. et Mme. Thomas ont commencé, comme beaucoup d'autres couples ennemis, par un mariage d'inclination. C'était au printemps de 1835 ; *M.* Thomas, alors membre de la chambre des Représentans, habitait à *Washington*, le même hôtel que le colonel Benton, qui avait épousé la sœur du gouverneur Mac *Dowell*. Celui-ci envoya sa fille ainée au colonel, pour qu'elle fût mise en pension. *E*lle avait alors 15 ans, et au lieu de prendre des leçons de grammaire et de broderie, elle se donna de la danse à cœur joie pendant les deux sessions de 1827. *M.* Thomas, vieux garçon de 37 ans, s'était montré pour elle pleur de galanterie, et un jour elle lui fit à bout portant une proposition de mariage. Il hésita d'abord, puis se laissa prendre aux séductions de la syrène. Ils furent mariés. La lune de miel fut de courte durée : les coquetteries de la jeune femme donnèrent bientôt de vivres alarmes au pauvre mari. Un jour, enfin, il crut ne pouvoir plus douter de son malheur, et il lui prit alors la plus étrange pensée que le démon de la jalousie ait jamais inspirée à un époux. Son rival était un homme marié ; M. Thomas alla trouver sa femme et lui révéla tout. Les deux victimes, après consultation, rédigèrent deux lettres : l'une était adressée par M. Thomas à M.*** pour signifier à celui-ci qu'il eut à s'éloigner immédiatement ; l'autre était écrite à *Me.**** et s'exprimair ainsi : "J'ai été minutieusement informée des *graces coquetteries* (serions flirtations) que vous vous êtres permises à l'égard de mon mari. Vous avez d'abord usé de toutes les cajoleries pour appeler sur vous l'attention des hommes non mariés, et, ne pouvant réussir, vous avez poursuivi, courtisé, caressé les hommes mariés, et mon mari a été votre *victime*. Je vous demande le portrait de mon mari, la boucle de cheveux qu'il vous a donnée, et la cessation de toutes relations avec lui. Si vous satisfaites à mes vœux, j'oublierai tout ; si non, je vous apprendrai bientôt ce qu'une femme peut faire pour arracher un mari qu'elle aime profondément à une.... je ne dirai pas quoi."

Certes, on ne pouvait se montrer plus généreuse envers un rivale, plus indulgente envers un mari infidèle. Mais s'il faut en croire M. Thomas, les deux prétendus amans ne se laissèrent pas toucher par cette noble conduite et le malheureux époux commença alors, pour en venir à un divorce, une serie de querelles et de procès qui n'ont encore abouti à aucun dénouement. Hâtons-nous de l'ajouter, du reste, si Son Excellence l'ex-gouverneur du Maryland n'a pas pu obtenir, ni de l'honorable famille missourienne à laquelle il s'est allié par le mariage, ni de la loi, réparation des mésaventures conjugales qu'il dénonce, c'est que sa femme, que l'on dit doué d'autant d'énergie et d'intelligence que de beauté, n'a pas cessé un seul instant de protester de son innocence.—*Cour. des E. Unis.*

On lit dans la *Revue de Paris :*

"Tout le monde, en France, a applaudi aux sages dispositions de la loi qui règle le travail dans les manufactures et organise un système de protection efficace en faveur de cette partie si intéressante de la population industrielle, mais cet heureux principe introduit dans notre législation réclamait une nouvelle application, qu'un arrêté récent de M. le ministre de l'intérieur vient de lui donner, en interdisant formellement au directeur du Théatre Choiseul de produire sur la scène des acteurs audessous de quinze ans. Cependant la spéculation, qui, de nos jours, ne s'offrait de rien, croyait avoir trouvé le moyen d'éloder la rigueur des dispositions ministérielles. Ce moyen consistait à faire paraître dans des pièces composées *ad hoc* les débris de la troupe, en les mélant aux acteurs de théâtres plus importans ; mais comme la discipline de ces théâtres est nécessairement assez relâchée, ces jeunes acteurs devraient se trouver par cela même exposés à des dangers plus graves que ceux auxquels on avait assayé de les soustraire.

"La Gymnasse avait ouvert la route en donnant le Bal d'Enfans ; d'autres théâtres allaient suivre cet exemple, et l'on aurait vu paraître successivement les Moutards, la Salle d'Asile, Les enfans Terribles, ouvrages dont les titres indiquent suffisamment le but que se propsaient les auteurs. La censure, en interdisant la pièce soumise à son examen sous le titre des *Moutards*, à mis un terme à ce genre d'industrie, que réprouvaient également le bon goût et la morale publique, et nous ne pouvons qu'applaudir l'opportunité de cette decision. Au reste, on nous assure que la mesure dont nous venons de parler, est due à l'influence d'une personne auguste, qui, modèle elle-même des mères de famille, n'a pu voir sans indignation le honteux trafic des talens enfantins auquel se livraient certains spéculateurs, secondes en cela par la cupidité de parens indignes de ce nom."

Nashville, 11 mars.—*La* rivière est très haute mais elle ne monte plus. Les arrivages et les départs de bateaux pour Cincinnati, Pittsburg et la *Nouvelle* Orleans, ont été assez nombreux ces jours derniers. Le gouverneur Jones est arrivé hier de cette dernière ville ; il nous quitte aujourd'hui même.

Rhode Island.—Le parti *Dorric* a tenu une convention, il y a quelques jours. Il y a été résolu que l'élection du printemps aurait pour but la mise en liberté de leur chef. A cet effet la Convention à choisi pour son candidat au poste de Gouverneur un *Whig*, Charles Jackson. Les Dorristes espèrent par cet manœuvre jeter quelque division dans le parti conservateur dont une portion incline vers la clémence.

Six divorces.—Avant-hier, le vice-chancelier a accordé le divorce à six ménages de la bonne et morale ville de New York.

1. Entre John et Melisso Keeman, parceque, depuis 5 ans qu'ils sont maries, le mari n'a pas cessé de brutaliser sa femme, et s'est notamment amusé à lui tirer 4 ou 5 coups de pistolet.

2. Entre John et Jane Nelson, parce que celle-ci, qui trouvait son mari très peu amusant, et la ville trop bruyante, allait faire des courses à la campagne avec un certain Collins, le plus intime ami de la maison.

3. Entre John et *M*artha Delvin, parce que cette dernière était beaucoup plus fidèle au gin et au whiskey qu'à son mari.

4. Entre Clayton et Sarah Cochran, pour infidélité de l'épouse.

5. Entre James et Catherine Parker, celle ci étant allée faire une promenade dans l'ouest en compagnie de Henry Wilson, et n'étant rentrée qu'au bout de deux ans sous le toit conjugal, escortée par Thomas Hall.

6. Entre Jacob et Mary Cooper, parce que *M*ary a quitté depuis longtems son mari pour aller demander l'hospitalité à un jeune homme nommé Tabelli.

Cinq femmes infidèles contre un mari brutal !—*Cour, des E. Unis.*

EUROPE—FRANCE.

Voici une question qui ne manque pas d'importance, puisqu'il s'agit de la fixation de la plus grande fête de l'année, de celle à l'aide de laquelle on fixe toutes les autres fêtes mobiles, en un mot, de la fête de Pâques. Tous les almanachs de cette année indiquent le 23 mars prochain comme le jour de Pâques. Or, d'après un traité de sphère et d'astronomie dressé par le père Horiquet, la fête de Pâques ne devrait tomber que le 30 mars. *E*n effet, dit ce savant jésuite. l'*E*glise a ordonné qu'on célébrait la Pâque le premier dimanche après la pleine lune qui tombe le 21 ou après le 21 mars. Il s'ensuit qu'au mois de mars prochain, la pleine lune ne tombant que le 23, c'est au 30 et non pas au 23 que devrait être la fête de Pâques.

Algerie.—On écrit de Tlemcon, le 15 janvier :

M. le général Cavaignac vient de rentrer à Tlemcon après un séjour de dix jours à Lalla-*Maghnia*; Le général a employé ce temps à régler diverses affaires pendantes avec les tribus Arabes."

Les inquiétudes qui s'étaient répandues sur la nouvelle d'un mouvement d'Abd-el-Kader s'étaient calmées momentanément. On disait que l'émir était toujours au même lieu, sur la *Maloia* [25 lieues de Lolla Maghnia], et qu'il continuait à faire des réponses évasives aux ordres réitirés de l'empereur Muley-Abd-el-Rahman pour dissoudre sa troupe et se rendre à Fez.

On ne croit pas généralement que l'émir se soumette à cet ordre et l'on s'attend toujours à le voir entreprendre quelque chose contre nos tribus frontières. C'est pour parer à ce danger que, malgré le temps détestable qui n'a pas cessé depuis six semaines, les troupes de la subdivision sont constamment restées en campagne. Le pays est tranquille sous leur protection.

La population de la ville de Londres était en 1844, de 1,871,167, habitans. Dans ce chiffre n'étaient pas encore comprises les paroisses environnantes qui y ont été réunies depuis pour l'administration de la police, et qui complètent un total de 1,961,810 administrés. Ce total forme le double environ de la population parisienne.

La police de *L*ondres, en y comprenant celle de la cité, qui est séparée, coûte 8 millions 500 mille francs par an ; celle de Paris coûte plus de 10 millions, sans compter le service des prisons dont la dépense s'élève à 15 mille francs.

La police de la métropole occupe le personnel suivant: 19 surintentendans, 109 inspecteurs, 459 sergens, 2,807 constables ; en tout, 4,394 hommes. La police de la cité, qui est separée de celle du reste de la ville, occupe 13 inspecteurs, 50 sergens, 479 constables ; en tout, 572 hommes. Les deux polices réunies forment un ensemble de 4,866 hommes.

Les principales villes de l'Angleterre ont une police proportionnellement beaucoup plus restreintes que celle de Londres, ainsi qu'on peut en juger par l'aperçu suivant: Liverpool, qui compte 300,000 habitans, n'a que 600 hommes de police ; *M*anchester, qui compte 350,000 âmes n'en a que 400 ; Birmingham, sur 180,090 habitans, en a seulement 300, et Glasgow, en *E*cosse, sur une population de 215,000 âmes, en a également 300.

Leçon de Français sur le système Robertson.—Un professeur de français, qui a fait ses preuves d'intelligence et de capacité dans dives pensionnat de ce pays, *M.* E. du Buison vient d'ouvrir un cours de langue franaise, d'après le système de Robertson aujord'hui généralement adopté en France et en Angleterre. Par ce système, l'élève s'instruit sans études et pour ainsi dire naturellement ; il n'y qu'à assister au cors du professeur. Après la leçon de ctui ci, l'élève répète ce qu'il a entendu le traduit et acquiert ainsi, chaque fois la prononciation et la connaissance de mots nouveaux. Il s'instruit par degrés, insensiblement, et est mis à même, par ce moyen, de conserver dans l'idiôme qu'il aprend avec beaucoup plus de rapidite qu par aucune aucune méthode.

Conventions—Il ne s'est fait rien de définitif depuis notre dernier numéro, elle ne fait guère de progrès. L'extrait suivant, appliqué par le Journal du Havre aux délibérations des chambres Françaises ne serait pas mal appliqué à nos conventionnels :

La tâche de Pénélope

Ce n'est pas notre faute si, pour trouver l'équivalent de ce qui se passe sous nos yeux, il nous faut rémonter jusqu'aux tems fabuleux de la guerre de *Troie*. Mais en vérité, rien ne ressemble mieux aux opérations parlementaires que la toile de Penélope. Il a seulement cette différence : que la reine d'*I*thaque, économe de son temps, défaisait de nuit ce qu'elle faisait pendant le jour ; tandis que notre chambre des députés attend le lendemain pour détruire l'ouvrage de la veille ; et cette autre encore qu'au lieu que l'épouse du sage Ulysse évadait, à cette fastidieuse besogne, le moyen de rester fidèle à ses devoirs ; c'est au mépris des lieux et des intérêts qui leur sont confiés, que nos représentans usent du procédé de la vertueuse mère de Télémaque.

Un aqueduc en fil de fer suspendu.—On termine en ce moment, à Pittsburg, un aqueduc destiné à conduire dans cette ville les eaux d'un ruisseau dont elle est séparée par la rivière Allhany. Pour faire franchir celle-ci par un aqueduc, l'ingénieur *Roebling* a imaginé un travail aussi hardi qu'habile. Les cordes sur lesquels doit être soutenu l'aqueduc aérien, qui s'étendra d'une rive à l'autre sous forme d'arche renversée, doivent être composées de sept torons ou cordons de fil de fer de trois pouces de diamètre chacun. Cinq de ces cordons sont déjà élevés dans toute leur longueur. Les cordes seront ensuite entourés de fil de fer vernissé pour en faire une masse solide, permeable, et garantie par le vernis contre l'action du temps. La construction doit être suspendue sur ces deux énormes cordes en fil de fer. Le tuyau, qui doit s'étendre d'un bout à l'autre, aura les parois garnies d'un solide treillage fait en poutres contigues l'un à l'autre, comme une série de XXX. Lorsque ces poutres seront élevées, le tuyau de l'aqueduc formera une construction additionnelle. De fait ce tuyau est un long pont en treillis en arche ; les cordes, soutenues à leur extrémité sur de fortes tours en pierres, représenteront des arches renversées capables de supporter plus du double du poids que présentera l'eau en coulant dans les tuyaux. On pense que cette aqueduc sera fini vers le premier avril.

Nouvelles d'Haïti.—Par l'arrivée à New York du brick *Haïti*, nous avons reçu des nouvelles de l'île jusqu'au [illegible] mars. Le journaux haytiens ne parlent pas de ces bruits absurdes qui circulait sur la prétendue invasion que devait faire [illegible]rard, qui a été contraint d'abdiquer la présidence il y a un an, par suite de malversations. La nomination de Guerrier, annoncée par une révolution sanglante, à trouvé un tel accord unanime pour flétrir l'administration d'Herard, que nous avons jamais ajouté foi au bruit de la descente de ce dé[illegible]cer.

Les nouvelles reçues confirment notre opinion. Le pays est tranquille, la paix et la prospérité règnent. Une poste aux lettres a été établie et a commencé son service entre la capitale et les principales villes de l'île, le 8 fevrier. *Le* président Guerrier était, depuis le 14 janvier, à St. Marc. Le conseil d'*Etat*, nouvellement érigé, ne s'était pas encore réuni faute de quorum. Le 2 mars, treize membre seulement étaient présens ; plusieurs ayant refusé les hautes fonctions que leur offrait le président, leurs siéges étaient donc vacants. Par un décret du 18 février, quelques changemens ont eu lieu dans le cabinet du président : Alexis Beaubrun Ardouin a été appelé au Département de la Justice et de l'Instruction Publique, et Détré à celui des finances et du Commerce. Honoré Féry et Laudu qui sont sortis du ministère, entrerent au conseil d'*E*tat.

La corvette de guerre des *Etats* Unis, était mouillé au Port Républicain et ne devait en partir que le 1er. avril.

Décision importante.—Le capitaine Jewett, de l'armée des E. Unis, et citoyen du *K*entucky, ayant été envoyé au fort Weinebago, dans le Wisconsin, s'y rendit en 1842, emmenant avec lui son esclave Amélia pour le servir.—*E*n 1844, il la renvoya chez lui en Kentucky. Revenue, l'esclave réclama sa liberté, acquise suivant elle, par un séjour dans un territoire où la servitude n'existe pas.

Le chancelier Nicholas a décidé que l'ordonnance de Congrès, qui déclare que sa servitude n'existera pas en *W*isconsin, n'est pas applicable aux personnes qui n'y font qu'un séjour momantané, et l'esclave Amélia n'a pas droit à être déclarée libre.

NOUVELLE ORLEANS,

Mardi 25 *Mars*, 1485.

Les affaires ont été très animées ces jours passés, et nous n'avions, depuis bien longtemps remarqué autant d'activité sur notre marché. Nous avons reçu ce matin des nouvelles d'Europe qui sont assez satisfaisantes sous le rapport commercial.

Coton—Le coton est ferme aux prix suivans :

Classification.

Inférieur,	4¼ a 4½
Ordinaire,	4¾ a 5¼
Moyen,	5½ a 5¾
Moyen Marchand,	a 6
Marchand,	6½ a 7
Bon Marchand,	7¼ a 7½
Bon et Fin,	00 a 00

Sucre.—La demande conserve toute son activité, et le marché est toujours dépourvu de sucre en vente. Les prix ont une tendance à la hausse et sont extrêmement fermes à nos côtes. Inferieur 4 1/4, ordinaire 4 1/2 à 4 5/8, bon 4 7/8 5, beau et de choix 5 1/4 à 6 cts. par livre. *N*ous n'avons entendu parler d'aucune vente sur habitation.

Sucre Havane.—Il y a quelque demande sur le sucre en caisses ; les prix se sont améliorés. Brun 6 à 9 1/2 cents ; Jaune 7 1/2 à 7 3/4 ; blanc 9 1/2 à 10 1/2c. par livre.

Mélasse.—Cet article est toujours en grande demande et les prix sont fermes à 26 cents par gallon pour de jolis lots ; mais il n'y a que très peu de choix d'offert. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente sur habitation.

Farine.—Nous n'avons pas de changement à signaler sur ce marché. Les transactions sont très limitées. Ohio $4 10 à 4 12 1/2 ; marques ordinaires des Illinois et du *M*issouri, $4 05 à 4 12 1/2; marques favorites de St. Louis, $4 25 à 4 75 par baril.—*Abeille.*

Mariés par le Rév. J. N. BROGARD.

A Ouest Baton Rouge, le 6 courant, Chas R Graham de la Nouvelle Orléans à Mlle. Mary Emma, fille de *M.* Jacques Blanchard.

A la même paroisse, le 24, *M.* Louis Trahan, à *M*lle. Mary Modeste, fille de *M.* Augustin Seguin.

Le même jour à la même paroisse, Louis Lerey, Mlle. Aureline, fille de M. Francois J. Daigle de Ouest Baton Rouge.

Le même jour dans cette ville James Murphy à Mlle *E*sther Joily, tous deux de cette ville.

Jeudi, le 27 à Ouest Baton Rouge, Trasimond Bourg, à Mlle. Irma Hebert, fille de M. Elie Hebert.

VENTE A L'ENCAN.

Il sera vendu en vente publique à la maison de cour de la ville de *B*aton Rouge.

SAMEDI le 3 Mai.

à midi, par H. Lanoue, encanteur.

Onze lots de terre situés dans cette partie de la ville de Baton Rouge, arpentée par Ant. Grass, connus sous le nom de Jackson Garden divisé en lots selon le plan au bureau du Juge de paroisse.

Conditions.—Un quart comptant, la balance à un, deux et trois ans, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, payable en banque, et hypotheque reservé jusqu'au paiement final.

Les actes de vente par devant John Reid, notaire public, aux frais des acquéreurs.

mars 29 8

VENTE DE PROPRIETES DE VALEUR.

Il sera vendu par H Lanoue, encanteur,

SAMEDI le 3 mai 1845.

à la maison de cour de la ville de Baton Rouge, à midi, la propriéte ci-après décrite, savoir :

Deux lots de terre dans la ville Baton Rouge, étant lots nos. 6 et 7, ilets no. 4, rue des Boulevards, ayant chacun soixante pieds de face sur une profondeur de cent cinquante pieds, mesure française.

Aussi, quatorze arpens de terre, situés dans les environs de la ville de Baton avec toute les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné sur le plan figuratif déposé au bureau du juge de paroisse par F D Newcomb, comme nos. 24 et 25.

La propriété ci-dessus décrite sera vendue pour satisfaire un hypothèque légal là-dessus, en faveur de Hortense Capdeville maintenant Hortense Artus.

Conditions.—Un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets portant hypothèque, avec six pour cent d'intérêt de la date à maturité et huit pour cent de maturité au paiement final.

L'acte de vente par devant John Reid, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

29 mars 8

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DES PREUVES.

Paroisse d'Est Baton Rouge.

Attendu que Daniel D. Avery, Curateur des héritiers absens des successions de Sarah Mannan et de William *R*oach, décédés, a déposé au bureau du Greffier de la dite cour son tableau d'administration dans les dites successions.

Avis est par le présent donné à tous ceux intéressés, de faire connaître leurs raisons, dans le délai légal, pourquoi les dit tableux ne seraient pas homologués et rendus le jugement de la dite cour, et le dit Curateur déchargé selon sa demande.

CH. TESSIER, P. J.

Pour copie conforme.

mars 29 8 A. Winthrop, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour des Preuves—Paroisse Ouest Bâton Rouge.

Attendu que Stephen Henderson, administrateur de la succession de H A S Mussenden, décédé, a déposé au bureau du greffier de la dite cour, son tableau d'administration dans la dite succession.

Avis est par le présent donné à tous ceux intéressés, de faire connaître leurs raison dans le courant de dix jours de la publication de cet avis, pourquoi le dit tableau ne serait pas accordé, homologué, et rendu le jugement de la cour.

CH. TESSIER, P J

Copie conforme à l'original.

A Winthrop, greffier.

29 mars 1845 8

PERDU OU EGARE.

Un compte contre la paroisse d'Ouest Baton Rouge, pour la somme de trente piastres ($30) pour un mois de service comme garde des forçats sur le chemin menant de James Devall au bayou Grosse Tête, de ou environ le 20me Août au 20e Septembre 1843, le dit compte était en faveur de Milton Burgess et approuvé par Capt. H Kean, aussi un autre compte de vingt-sept piastres ($27) en date du même temps en Janvier 1844, en faveur de Milton Burgess pour services comme garde et approuvé par Capt. H Tate. *Les* comptes ci dessus ont été égarés depuis la fin de Juin ou le commencement de Juillet dernier 1844.

PATRICK AHERN.

Etat de la Louisiane,

Paroisse Ouest Feliciana.

A comparu personnellement devant moi, Geo. Cook un juge de Paix, dans et pour la dite paroisse, et état dûment assermenté, Patrick Ahern, lequel a déclaré sous serment que le témoignage ci dessus est correct et vrai.

PATRICK AHERN.

Signé et souscrit devant moi ce 25 de Janvier 1845.

G COOK, juge de Paix.

Le public est averti de ne pas trafiquer pour les comptes ci-dessus, n'ayant jamais été endossés ou asignés par moi, et le paiement en a été arrêté.

M. BURGESS.

mars 22 7.

AVIS.

Le soussigné ayant été nommé collecteur des taxes de l'etat sur les colporteurs informe ceux qui poursuivent cette vocation que s'ils n'obtiennent pas leurs licenses ils seront poursuivis selon la rigueur de la loi, dans tel cas prescrit.

mars 8 G. M HEROMAN.

JUST *R*ECEIVED.

An assortment of Gold and *S*ilver lever watches, and gold watch keys, breast pins, finger rings, bracelets, gold and silver pencil cases, gold points, tooth picks, gold snaps, hearts and crosses, gold studs, silver darts (for the hair,) silver thimbles, Colt's improved revolving pistols. Looking glass and looking glass plates of various sizes, spy glasses &c.

C. C. MOORE.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'*Est* Baton Rouge—Cour des *Preuves.*

H. *W.* Fowler, pour monition.

Au nom et par autorité de l'Etat de la Louisiane, et de la dite cour.

Salut—A tous ceux intéressés, faites attention que sur la pétition et demande de Henry Waller Fowler, demeurant dans cette paroisse et état, maintenant le propriétaire, *bona fide* de la propriété ci-après décrite, savoir : un morçeau de terre situe dans cette paroisse, joignant les terres de feu Edouard Powers, maintenant Burgess, à environ sept milles de la ville de Baton Rouge, contenant environ cinq cents arpens, plus ou moins ; aussi lot no. 1, de l'ilet no. 32 au sud, tenu en communauté par Henry H Gurley et Thomas Gibbes *Morgan*, situé dans cette partie de la ville de Baton Rouge arpentée par E Beauregard, par achat, pour le morçeau de terre quatre cents soixante dix piastres, et pour le lot cent vingt cinq piastres, à la vente de la succession de feu Henry H Gurley, le 27 février, mil huit cent vingt cinq, par ordre et décret de l'honorable cour des preuves, dans et pour la dite paroisse, et après avis et délais légaux, et conformément aux délibérations d'une assemblée de famille, dûment homologuée par la dite cour.

Moi, Adam Winthrop, Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite paroisse et état, au nom et par l'autorité de l'*Etat* de la Louisiane et de la dite cour, et en conformité aux provisions de l'acte de la législature de la Louisiane, intitulé, un acte pour assurer plus amplement les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires, approuvé le 10 mars A D, 1834, et conformement à un ordre de la dite cour en date du 5 mars 1846, j'ai accordé et par présent accorde cette monition, appellant et avertissant toutes personnes qui pourraient opposer quelque droit ou titre à la propriété ci-dessus décrite, en consequence de quelque informalité dans l'ordre décret ou jugement de la Cour des Preuves par laquelle autorité la dite vente a été octroyée au dit Henry Waller Fowler, ou aucune autre irrégularité ou informalité dans les procédures, revoquant le dit décret de la dite cour, ou dans l'évaluation, annonces, ou dans le temps, manière ou forme de la vente, ou pour aucun autre défaut quelconque, de faire connaitre dans trente jours de la première publication de cette monition dans une feuille publique, pourquoi la vente ci-dessus ne serait pas confirmée, homologuée et rendue le jugement final de cett cour.

Fait, donné, accordé et scellé, dans la paroisse d'Est Baton Rouge, ce 5 mars, A. D. 1845.

Témoin l'Honorable Charles Tessier, Juge de la dite cour des Preuves ce 5 mars, 1845.

5 A. Winthrop, Greffier.

AVIS.

Le Docteur Vasquez ayant fixé son domicile dans cette ville, offre respectueusement ses services aux habitans d'Est et Ouest Bâton Rouge.

Encoignure opposée à celle de Mr. Maillard

POIDS DU PAIN,

Fixé par le maire pour la semaine suivante La Farine étant à $4 42 le baril, 38 once de pain pour dix sons

AVIS.

Le public est par le présent averti de ne pas recevoir, trafiquer ou autrement négocier trois certain billets datés Baton *Rouge Mars* 1844, chaque pour $1105,33½, payables Mars 1845, 6, et 7 signés Justine *A* Willis, endossés John *R*andolph et H B Harelson, comme je proteste les dits billets ayant été donnés pour le prix d'esclaves achetés à la vente faite par John Phillps administrateur de la succession de Wm. Adams et Cynthia McMorris, ayant découvert depuis la vente que quelques uns des esclaves sont attaqués de maladies redhibitoire, je déclare la vente nulle ou *quanti minoris* comme le cas le demandera.

pour JUSTINE A WILLIS.

A H WILLIS.

MUSIQUE.

Le soussigné arrivant de la Nelle. Orléans, et ayant l'intention de se fixer dans cette ville, offre ses services aux habitans de Baton Rouge et de ses environs, comme professeur de musique vocal et instrumental, (Piano et *G*uitare.) Il espère par ses connaissances dans cet art et son extrême fidélité dans l'accomplissement de ses devoirs mériter les suffrages des personnes qui l'honorent de leur confiance. Il accordera les pianos à un prix modéré.

Prix d'Instruction.

	pr. mois.
Leçons particulières (*Pianos*) et musique vocale trois leçons par semaines,	$8 00
do principe de musique vocale,	12 00
do sur la guitare,	8 00
do sur le pianos en classe, 2 écoliers ou plus, chaque,	7 00
do musique vocale en classe	3 00
do particulières en français,	6 00
do en classe,	4 00
do particulieres en Espagnol,	6 00
do en classe	5 00

Ils informent respectueusement leurs patrons qu'ils désirent regler tous les mois.

A R FUERTES.

References.

Rev. Mr. Woodbridge, Mr. *B*onaecaze,
Mr. J Peillips, Col Matta.

☞ Mr. F. offre à vendre un assortiment de musique nouvelle, aussi que plusieurs instruments de differentes espèces, tels que fluttes, guitares, flagéolets et une grande quantité de cordes pour piano et guitar, de première qualité.

Il est prêt a exécuter des ordres pour des pianos de première qualité, qu'il pourra donner au prix de la Nouvelle Orléans'

août 3 26

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du 3e. district—paroisse d'Est Bâton Rouge.

Elizabet Young vs. Thomas Lilley, son mari. } 3782

Cette cause a été appelée selon l'appointement. Le témoignage établi l'état embarressé des affaires du défendeur, et le danger qui en résulte pour la propriété separée de la plaignante, et ayant prouvé les allégations contenu dans sa pétition, et la loi étant en sa faveur : Il est ordonné, adjugé et décrété, qu'Elizabeth Young, soit et elle est par la présente déclarée séparée en propriété de son mari, Thomas Lilley, et qu'elle recouvre de lui la somme de dix-huit cent et quatre-vingt quatre piastres, avec intérêt légal du 6 Janvier 1845, et il est de plus decrété qu'elle récouvre l'administration de ses droits paraphernaux et qu'elle ait hypothèque légal sur la propriété foncière, à prendre effet pour la somme de $1143 du 4 mars 1834, pour la somme de $277 du 1er. Janvier 1840, et dernièrement pour somme de $464 du 15 novembre 1841, et les frais de procès taxés.

ISAAC JOHNSON.

Juge 3e. district.

*Je certifie le susdit être une copie conforme au jugement original.

A Winthrop, Greffier.

fév. 15 2.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Est Baton Rouge.

En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des preuves dans et pour la paroisse d'Est Baton Rouge, il sera vendu par le soussigné juge de Paroisse et ex-officio encanteur, sur les lieux,

Mardi 15 Avril 1845.

à l'heure habituelle des ventes, la propriété ci-après décrite appartenant à la succession de John Q. Talbot, décédé, savoir:

L'habitation sur laquelle le défunt résidait dans cette paroisse, contenant 980 arpens de terre, plus ou moins, à *R*edwood, avec les améliorations qui s'y trouvent, aussi des actions de Banque.

Un morceau de terre de 320 arpens sur Sandy Creek dans cette paroisse.

Et les esclaves suivans, viz :

Grégoire nègre, Joe do, Rebecca âgée de 17 ans, Lucy de 15 ans, Matilde de 14, Daniel de 16, Martha de 11 ans.

Conditions.—Comptant.

Une ample description de la propriété sera donnée le jour de la vente.

CH. TESSIER.

15 mars.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Vente d'un nègre Marron.

En vertu d'un ordre de l'honorable Chas. Tessier Juge de paroisse pour la paroisse d'Est Baton Rouge, il sera vendu en vente publique

Samedi 3 *Mai* 1845.

à la maison de cour dans la ville de Baton Rouge, commençant a midi, tous les droits, titres, intérêts et prétentions du propriétaire ou des propriétaires d'un certain nègre esclaves marron, detenu dans ce dépôt, de 5 pieds 6 1/2 pouces de hauteur, d'environ 35 à 40 ans, s'appelle Davy et se dit appartenir à *Mr.* Green de Tensas.

Il a été amené au dépot de la geôle du Lac Providence, le 8 Mars 1843, et est maintenant saisi pour les frais de caption, détention, et autres frais de ce dépot.

Conditions—Comptant.

L C MORRIS, Shérif.

22 mars 7

ON A BESOIN.

A l'imprimerie de cette feuille, un apprenti qui comprenne la langue française. Un jeune homme dont ses parens ou tuteurs ne lui permettront pas d'agir de son chef, serait seul acceptable, ceux qui sont permis d'agir à leur volonté perdraient leur temps sans bénifice à eux, à nous, ou à leurs parens.

fév. 15 2.

NOTICE.

The copartnership heretofore existing by the title of Hereford & Lopez, has been dissolved by mutual consent. The business will be transacted hereafter by *Mr.* J. Lopez. All those indebted to the firm will please call and settle with *Mr.* J. Lopez.

F. *M.* HEREFORD,
J. LOPEZ.

DRUGS, MEDICINES, Dye Stuffs, &c.

Mr. J. Lopez keeps constantly on hand a good assortment of Medicines, Dye Stuffs, &c. which he offers for sale at the lowest city prices. Orders from the country will be filled with neatness and dispatch. Physicians' prescriptions will be executed with the greatest care and attention; for cash and cash *only*. *Mr.* Lopez hopes by the assiduity and punctuality with which he will fill orders of prescriptions directed to him, that he will merit a share of public patronage. His Drug Store is situated at the corner of Church and Market streets, where medicines of all descriptions can be obtained, free from the admixture of side-combs, Jews-harps, needles and pencil-points.

Jan 11

CIGARES DE LA HAVANE.

Joseph Tuner (autrement Jacko) informe le public d'Est et d'Ouest Baton *Rouge*, qu'il a en vente en gros et en détail, des cigares d'une qualité supérieur.

Aussi Citron, jus de citron, liqueurs fines &c, à des prix modérés.

août 10 27.

AVIS.

Une élection pour maire, officier de police, quatre membres du Conseil de ville et un collecteur et Assessour pour la corporation de Baton Rouge, sera tenue Lundi le 17 Avril prochain à la maison de cour, selon la loi.

CH. TESSIER. P. J.

mars 8 5.

IMPORTANT DISCOVERY.

A gentleman of distinguished Medical abilities, has of late discovered a remedy by which the Gravel of the worst form has been removed in five successive cases. This Medicine is now at the store of Herreford & Lopez, where the poor can make trial gratis, whether with or without a cure. Persons of pecuniary abilities, will be charged according to their respective circumstances, in case of a cure ; but when no cure is effected, no charge is made. Should this notice catch the eye of any one having friends, who are afflicted with this disease they will do well to refer them to HEREFORD & LOPEZ, *East Baton Rouge.*

PAYEZ VOS TAXES.

Ayant en ma possession la liste des taxes pour 1844, tous ceux qui doivent des taxes pour la dite année et les précédentes sont requis de payer dans le courant de trente jours de ce date, à mon bureau, le même que celui du maire de cette ville.

WM. HUBBS,

Trés. et Col. paroisse E Baton Rouge.

Mars 8, 1845.

Summer & Winter Weekly Packet RAINBOW, S. S, Selleck Master.

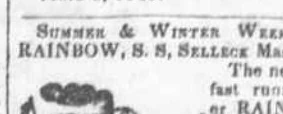

The new, splendid fast running steamer RAINBOW, S. S. Sellick Master, continues her regular weekly trips between New Orleans and Bayou Sara, leaving New Orleans every Sunday morning, at 10 o'clock A. M., and *B*ayou Sara every Wednesday, at 12 o'clock M.

He also makes an extra trip—leaves *B*ayou Sara on Monday at noon for Baton *R*ouge and returns the next morning to Bayou Sara.

The greatest care will be observed in the handling and delivering of freight and no exertion will be spared to give entire satisfaction.

For freight apply to,

PIKE & HART, Agents.

AVIS.

La soussignée ayant été nommée administratrix de la succession de son feu mari Samuel T. Webb, informe tous ceux qui ont des réclamations contre la dite succession qu'ils aient a les présenter dûment certifiés à son avocat Daniel D. Avery et tous ceux qui doivent à la dite succession sont priés de régler immédiatement avec le dit avocat.

AMELIA WEBB.

15 mars 6 Administratrix.

MAIL ARRANG*EMENTS*.

The mails closes for New Orleans on Mondays and Fridays at 2 o'clock P. M. Closes for Natchez on Wednesday's & Sundays at 8 o'clock P. *M.*

march 12 1845.

H. WADDILL, Post Master.

DR ENDERS.

Offers his professional services to the citizens of East and West Baton *R*ouge.

He will always be found, unless absent on professional business, at the office of Messrs Avery & Fowler, Baton *R*ouge.

Dec 10 44

AVIS.

Le public est respectueusement averti qu'une foire aura lieu dans l'Eglise St. Jean Baptiste, Ouest Baton Rouge, le dimanche de Pâques et les deux dimanches suivants, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après midi. Les articles suivans seront exposés: Bijouterie, boutons de chemise en or, en argent, et controlés ; chaines et pendant de montres, clefs, petits rubans en soie, fil, soie de toutes couleur et nuance, boites ; perles fines, et ordinaires de toutes qualités, petites boussoles ; musiques accordéon avec quelques articles de religion, dont une partie seront distribués gratis.

8 mars 5.

AVIS.

Le 31 Mars étant le temps fixé par la loi pour le paiement des taxes de l'état par les collecteurs au trésorier, pour l'année échue, tous ceux qui doivent des taxes pour l'année 1844, sont priés de venir régler les dites taxes, étant forcé d'en demander le prompt paiement.

L C MORRIS

Shérif & Collecteur.

22 mars 7